



Vol de la remorque du voisin dans ma cour

Par **lecoq thierry**, le **09/12/2010 à 07:04**

Bonjour,
suis je responsable du vol de la remorque de mon voisin dans ma cour sachant qu'il ne l'a pas assurée et que j'étais en rdv au moment du vol. Le voisin me réclame la valeur de la remorque et me menace physiquement si je ne paie pas.

Par **aie mac**, le **09/12/2010 à 11:55**

bonjour
à quel titre était-elle dans votre cour?

Par **lecoq thierry**, le **09/12/2010 à 18:22**

la remorque m'a été prêtée pour une journée, le voisin n'a pas récupéré sa remorque en fin de journée, elle a passé la nuit dans ma cour puis a été volée entre 9h et 10h30, j'ai contacté la gendarmerie et le voisin afin de les informer du vol. Je n'étais pas présent au moment du vol, j'étais en rdv chez un avocat pour une procédure de divorce. L'enquête de la gendarmerie est toujours en cours. Mon assurance habitation ne prend pas en compte la remorque du voisin.

Par **aie mac**, le **09/12/2010 à 21:01**

tel que vous décrivez les faits, vous étiez dépositaire de cette remorque.
vous deviez donc la restituer; l'avoir laissée sans précaution particulière dans votre cour vous rend fautif et donc responsable.
vous devez donc en restituer la valeur à votre prêteur.